

Suravenir annonce de nouveau une hausse des taux de rendement 2023 de ses fonds en euros ouverts à la commercialisation

Brest, le 26 janvier 2024. L'année 2023 a été marquée par une inflation persistante et des taux d'intérêt élevés puis une baisse significative sur le dernier trimestre. Dans ce contexte, Suravenir, filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa, affiche, cette année encore, des rendements en hausse pour ses fonds en euros ouverts à la commercialisation.

Les taux d'intérêt sont restés à un niveau élevé en 2023, avant de connaître une baisse significative à partir d'octobre. La phase de hausse a favorisé les investissements obligataires de long terme et a donc profité aux fonds en euros. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, **Suravenir se réjouit de servir des taux de rendement à la hausse sur ses fonds en euros.**

Suravenir a relevé les taux de rendement des fonds en euros disponibles au sein des contrats grand public distribués par les fédérations du Crédit Mutuel Arkéa et des contrats patrimoniaux de +0,50 % par rapport à 2022. **Les contrats grand public affichent ainsi un taux net de revalorisation de 2,20 % sans condition (2,50 % en mandat d'arbitrage) et les contrats patrimoniaux affichent quant à eux un taux net de 2,50 % et jusqu'à 3,20 % si la condition en unités de compte est remplie. Sur internet, le taux net de Suravenir Opportunités 2 atteint également 2,50 %.**

Soucieuse d'aider ses assurés à maintenir leur pouvoir d'achat et dans le but de favoriser la collecte sur ses fonds en euros, Suravenir a proposé différentes **opérations commerciales de bonification** au cours de l'année 2023. Les clients ayant profité du cumul des offres sur encours et sur versements ont pu bénéficier d'un taux servi en 2023 pouvant aller jusqu'à **4,20 % net¹ pour l'Actif général et jusqu'à 4,50 % net² pour Suravenir Opportunités 2, sous réserve du respect des conditions de l'offre. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.** Des opérations commerciales sont de nouveau proposées en 2024.

Sur le marché immobilier, la hausse des taux d'intérêt a engendré une tension qui s'est traduite par une baisse de la valorisation des actifs. Après des années de surperformance, cet évènement de marché exceptionnel a été particulièrement défavorable au rendement du **fonds en euros Sécurité Pierre Euro, fermé à la commercialisation, majoritairement investi en immobilier, qui affiche donc un rendement net nul³ pour l'année 2023.** Assureur avec une vision de long terme, Suravenir garde confiance pour l'année à venir. Cette confiance se traduit par la garantie, **pour tous les porteurs du fonds Sécurité Pierre Euro au 31/12/2024, d'un taux minimum de revalorisation de 2,00 % net⁴ pour l'année 2024.**

Les mandats d'arbitrage retrouvent quant à eux des valeurs positives et atteignent même des valeurs à deux chiffres pour certains profils. Suravenir continue de croire en la pertinence de ce mode de gestion qui permet d'assurer une réelle diversification. Cette année encore, **le rendement du fonds en euros détenu au sein des mandats d'arbitrage est majoré.**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

François-Régis Bernicot, président du directoire de Suravenir : *“Nous sommes ravis d'afficher cette année encore **des taux de rendement à la hausse sur chacun de nos différents marchés.** Assureur avec une vision de long terme, Suravenir a profité du contexte économique porteur de 2023 pour réaliser des investissements favorables au rendement global de ses fonds en euros pour les années à venir. Ainsi, **nous avons mené des opérations commerciales** visant à la fois à activer la collecte sur les fonds en euros et à valoriser l'encours déjà détenu par les assurés. **Cette politique commerciale volontariste, qui prend en compte la nécessaire diversification en unités de compte de l'épargne des assurés, est reconduite en 2024.**”*

¹ Taux de revalorisation du fonds en euros Actif général servi au 31/12/2023, pour une nouvelle souscription en 2023 d'un contrat d'assurance-vie patrimonial (concerné par l'offre commerciale déployée du 15/02/2023 au 31/12/2023) en 2023 avec un versement initial de 5 000 euros minimum, investi à minimum 70 % sur des unités de compte. Taux net de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés aux garanties décès, au mandat d'arbitrage et aux options de gestion du contrat. La bonification du taux de rendement du fonds en euros Actif Général a été appliquée au 31/12/2023, prorata temporis, sous réserve de l'absence d'opérations de désinvestissement (arbitrage ou rachat) en 2023. Tout mouvement de désinvestissement (rachat ou arbitrage) postérieur aux versements intervenus entre le 15/02/2023 et le 31/12/2023 sur le fonds en euros Actif Général entraîne en priorité le désinvestissement de la poche bénéficiant de la bonification. Cette bonification s'applique sous réserve du respect de l'ensemble des conditions de l'offre.

² Taux de revalorisation du fonds en euros Suravenir Opportunités 2 servi au 31/12/2023, pour une nouvelle souscription en 2023 d'un contrat d'assurance-vie internet (concerné par l'offre commerciale déployée du 01/09/2023 au 31/12/2023) dont tous les versements ont été d'un montant de 5 000 euros minimum investis à minimum 50 % sur des unités de compte. Taux net de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés aux garanties décès, et aux options de gestion du contrat. La bonification du taux de rendement du fonds en euros Suravenir Opportunités 2 a été appliquée au 31/12/2023, prorata temporis, sous réserve de l'absence d'opérations de désinvestissement (arbitrage ou rachat) en 2023. Tout mouvement de désinvestissement (rachat ou arbitrage) postérieur aux versements intervenus entre le 01/09/2023 et le 31/12/2023 sur le fonds en euros Suravenir Opportunités 2 entraîne en priorité le désinvestissement de la poche bénéficiant de la bonification. Cette bonification s'applique sous réserve du respect de l'ensemble des conditions de l'offre.

³ Taux de revalorisation du fonds en euros Sécurité Pierre Euro pour l'année 2023, net de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels au titre de la garantie optionnelle décès.

⁴ Taux minimum de revalorisation du fonds en euros Sécurité Pierre Euro, pour l'ensemble des provisions mathématiques présentes au contrat au 31/12/2024. Taux net de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels au titre de la garantie optionnelle décès. Taux servi en janvier 2025.

Rendements 2023 des fonds en euros

Contrats bancaires grand public

Crédit Mutuel Arkéa

NaviG'Options	
Gestion libre	2,20 %
Mandat d'arbitrage	2,50 %

Contrats patrimoniaux

Crédit Mutuel Arkéa, Arkéa Banque Privée, Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP) sous la marque Vie Plus

NaviG'Patrimoine - Excelcius Vie - Patrimoine Vie Plus	
Gestion libre	2,50 %
Mandat d'arbitrage	2,80 %
Bonification appliquée à l'encours du contrat (gestion libre et mandat d'arbitrage)	
si taux d'UC dans l'encours sup ou égal à 50%	3,00 %
si taux d'UC dans l'encours sup ou égal à 70%	3,20 %

Marché Internet

Contrats commercialisés sur Internet (frais de gestion annuels : 0,60 %)	
Suravenir Rendement et Suravenir Rendement 2 (Gestion libre)	2,20 %
Suravenir Rendement et Suravenir Rendement 2 (Mandat d'arbitrage)	2,50 %
Suravenir Opportunités et Suravenir Opportunités 2 (Gestion libre)	2,50 %

Ces fonds sont notamment disponibles sur les contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation commercialisés par Fortuneo, Linxea, MeilleurTaux placements, Assurancevie.com, Hedios, Patriméa, Mon Projet Retraite, Epargnissimo, Altaprofits, Mon Capital, Yomoni, WeSave, Grisbee, Préfon, Colbr, Pierre Papier Immo by Nexity.

Contrats commercialisés par le groupe Primonial

Séréniépierre	
Sécurité Pierre Euro (fermé à la commercialisation)	0,00 %
Sécurité Flex Euro	1,20 %
Actif général	2,50 %
si taux d'UC dans l'encours sup ou égal à 50 %	3,00 %
si taux d'UC dans l'encours sup ou égal à 70 %	3,20 %

Plan d'Épargne Retraite individuel : Fonds Euros Retraite

Marché réseaux bancaires (Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest) :

Projection Retraite : 2,65 %

Marché patrimonial (CGP et Arkéa Banque Privée) :

PERtinance Retraite : 2,65 %

Marché internet :

Suravenir PER : 2,65 %

La parole à François-Régis Bernicot (président du directoire de Suravenir) et Yann Choquet (directeur technique et financier de Suravenir) :



A propos de Suravenir

Suravenir est la filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa. Au 31 décembre 2023 Suravenir affiche plus de 50,9 milliards d'euros d'encours gérés en assurance-vie et une collecte brute qui s'élève à 4,6 milliards d'euros. Suravenir et ses 367 collaborateurs sont spécialisés dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d'assurance-vie et de prévoyance commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal internet, conseillers en gestion de patrimoine, courtiers et autres grands partenaires.
www.suravenir.fr

Contact presse : Adeline CAPITAINE - adeline.capitaine@suravenir.fr - Tél : 06 87 73 99 27